



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLÉ CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 10 juillet 2026

Objet : Demande de rendez-vous

Monsieur le Maire de la Ville de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice,

Lors des élections professionnelles de décembre 2022, les agents de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS ont placé notre syndicat en tête des suffrages, faisant de la CGT la première force syndicale de notre collectivité.

Depuis le début de notre mandat, nous avons multiplié les visites de services, les Réunions d'Information Syndicale ainsi que les interventions dans les différentes instances afin de porter la voix des agents, défendre leurs intérêts et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Votre récente élection à la tête de la Ville de Nice et de la Métropole, ainsi que la mise en place du nouvel exécutif, ouvrent une nouvelle étape pour notre collectivité.

Comme nous l'avons indiqué lors du premier Comité Social Territorial, nous resterons particulièrement vigilants quant aux orientations qui seront mises en œuvre, et pleinement mobilisés pour garantir un service public de qualité, respectueux des agents et des valeurs que nous défendons.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel de vous présenter les principales revendications portées par notre organisation syndicale.

En premier lieu, nous demandons la mise en œuvre d'un plan ambitieux de recrutements statutaires afin de renforcer durablement les effectifs dans l'ensemble des services. Une telle mesure est indispensable pour préserver la qualité du service public, réduire la surcharge de travail des équipes et lutter contre la précarité. Dans cette même logique, nous revendiquons la titularisation des agents contractuels occupant des emplois permanents.

De plus, il convient de favoriser l'accès à des postes à temps complet pour les agents qui en expriment le souhait et actuellement employés à temps non complet. La généralisation de cette possibilité contribuerait à améliorer leurs conditions de vie, à leur garantir des revenus stables et à répondre plus efficacement aux besoins en matière de continuité du service public.

Par ailleurs, dans le cadre des procédures d'avancement et de promotion interne, notre syndicat continue à demander la mise en place de critères transparents, objectifs et opposables, permettant de mettre fin à toute forme d'arbitraire et de garantir l'égalité de traitement entre les agents. Par ailleurs, nous continuons à revendiquer des ratios d'avancement calculés de manière sincère et ambitieuse, ainsi que l'ouverture de l'ensemble des postes afin de permettre aux agents de bénéficier pleinement des possibilités d'évolution de carrière auxquelles ils peuvent légitimement prétendre.

C'est également dans cet esprit que nous réitérons notre demande de revalorisation de l'IFSE à hauteur de 150 euros par mois pour l'ensemble des agents de nos trois entités.

Dans un contexte marqué par une inflation persistante et une érosion continue du pouvoir d'achat, cette mesure constituerait un signe fort de reconnaissance de l'engagement quotidien des personnels.

Dans le même esprit, nous revendiquons la mise en place de la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des agents de la Ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS. Cette mesure constituerait un soutien concret au pouvoir d'achat des personnels, tout en favorisant l'utilisation des mobilités durables et en participant à la réduction de l'empreinte environnementale de notre collectivité.

Nous demandons également la mise en œuvre du dispositif de subrogation des indemnités journalières pour les agents relevant du régime général de la Sécurité sociale lors des arrêts de travail. Cette mesure permettrait de garantir aux agents le maintien de leurs ressources pendant les périodes d'absence pour raison de santé, en évitant les difficultés financières liées aux délais de versement des indemnités journalières.

Enfin, s'agissant de la protection sociale complémentaire, nous exigeons l'arrêt des hausses successives des cotisations de prévoyance qui pèsent lourdement sur le budget des agents. Nous revendiquons également une participation de l'employeur à hauteur d'au moins 50 % du coût de cette couverture, conformément à l'objectif de renforcer l'accès de tous les personnels à une protection sociale de qualité.

La reconnaissance de la pénibilité doit également devenir une réalité. De nombreux agents exercent des missions soumises à des contraintes physiques et psychologiques importantes. Il apparaît donc légitime que cette pénibilité soit prise en compte par l'octroi de jours de sujétion supplémentaires adaptés à la nature des missions exercées.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit également faire l'objet d'engagements concrets et mesurables. Au-delà des déclarations d'intention, nous attendons la mise en œuvre d'actions ambitieuses visant à supprimer les écarts de rémunération, à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités et à combattre toutes les formes de discrimination.

Face aux évolutions des modes d'organisation du travail, il est également nécessaire de renforcer les dispositifs de télétravail en garantissant un accès équitable à tous les agents dont les missions le permettent. Nous demandons en outre le versement de l'indemnité forfaitaire prévue par les textes afin de compenser les frais engagés par les personnels. Cette démarche doit s'accompagner du respect effectif du droit à la déconnexion.

Concernant le Compte Épargne Temps, nous revendiquons la possibilité de monétiser les jours épargnés pour les agents licenciés ou mis en retraite d'office pour inaptitude.

Enfin, la santé au travail doit constituer une priorité majeure de notre collectivité. Le renforcement des moyens alloués à la médecine préventive représente un levier essentiel pour prévenir les risques professionnels et favoriser le maintien dans l'emploi.

Les résultats de l'enquête sur les risques psychosociaux menée à l'initiative de notre organisation syndicale mettent en évidence la nécessité d'un engagement fort de la collectivité en matière de prévention, d'accompagnement et de suivi des agents.

Au-delà des mesures relevant directement de notre collectivité, nous tenons également à rappeler plusieurs revendications que notre organisation syndicale porte au niveau national et qui répondent aux attentes légitimes des agents territoriaux de nos trois entités.

Nous revendiquons ainsi la revalorisation de l'indemnité de résidence à hauteur de 3 % du traitement indiciaire afin de tenir compte de la réalité du coût de la vie et de la cherté du logement dans les Alpes-Maritimes.

Nous exigeons également une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 euros, son indexation sur l'inflation afin de préserver durablement le pouvoir d'achat des fonctionnaires, ainsi qu'une refonte ambitieuse des grilles indiciaires permettant une véritable reconnaissance des qualifications, des responsabilités et de l'expérience professionnelle.

Nous demandons par ailleurs la suppression du jour de carence et le rétablissement du maintien intégral de la rémunération à 100 % dans le cadre des congés de maladie ordinaire. Il n'est pas acceptable que les agents soient pénalisés financièrement lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de santé.

Enfin, notre organisation syndicale continue de revendiquer l'abrogation de la réforme des retraites ainsi que de la loi de transformation de la Fonction publique, dont les conséquences se traduisent par une dégradation des droits des agents, un affaiblissement du dialogue social et une remise en cause des garanties collectives qui fondent le statut de la Fonction publique.

Ces revendications traduisent les attentes exprimées par de nombreux agents que nous rencontrons quotidiennement sur le terrain.

Elles s'inscrivent dans une démarche constructive et exigeante visant à améliorer les conditions de travail, à renforcer l'attractivité de nos collectivités et à garantir un service public de qualité, garant de l'intérêt général, au bénéfice de la population.

Aussi, eu égard à l'importance de ces sujets, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer prochainement. Cette rencontre nous permettrait d'échanger sur ces revendications, de vous présenter plus en détail les constats issus de notre activité syndicale et de vous soumettre les propositions que nous défendons au nom des personnels de nos trois entités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Les Co-Secrétaires généraux
Sandy VOREDINI Andrew RENAULT

